



tenerdis
ENERGY CLUSTER



Cahier des charges prestation expert-comptable Année 2020-2022

Table des matières

Structure :	2
Contexte :	2
Prestation attendue :	2
Obligations des parties :	3
Durée de la prestation :	4
Conditions financières :	4
Résiliation :	4
Composition de la réponse :	4
Critères de choix :	4
Cout de préparation des offres de service :	5
Dépôt des offres de service :	5

Structure :

Tenerdis, le pôle de compétitivité de la transition énergétique dynamise, depuis plus de 10 ans, les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, Tenerdis anime un écosystème de plus de 200 adhérents de la startup aux grands comptes, en lien avec des centres de recherche et de formation et les acteurs institutionnels. Il favorise et accompagne les projets regroupant plusieurs acteurs, encourageant les collaborations au niveau national et international.

Tenerdis est une association qui compte 9 salariés auquel s'ajoutent 2 personnes détachées de grands groupes et ponctuellement stagiaires, CDD, ...

<http://www.tenerdis.fr/>

Contexte :

Ce cahier des charges présente les attentes de Tenerdis concernant une prestation de comptabilité et paye.

Cette assistance prendra la forme d'un travail à distance ainsi que la présence régulière d'un expert-comptable dans nos locaux situés 19 rue des Berges à Grenoble.

Des prestations optionnelles telles que la rédaction de contrats ou autres documents feront l'objet d'une facturation séparée.

La saisie des pièces comptables clients (~600 par an) et fournisseurs (~26 par mois) est effectuée sur le logiciel EBP. Nous gérons également de l'analytique.

Exercice fiscal de janvier à décembre.

L'Association est soumise aux impôts commerciaux.

Prestation attendue :

La prestation devra être effectuée par une société d'expertise comptable inscrite à l'ordre des Experts Comptables.

La connaissance du fonctionnement et des règles liées au monde associatif ainsi qu'une très bonne connaissance des conventions collectives de la métallurgie seront nécessaires.

La maîtrise des processus de subventions issues de collectivités locales ou organismes associés est attendue.

L'accompagnement de Tenerdis, prévu dans ce cahier des charges se décompose en 3 parties :

- Mission de comptabilité :
 - Contrôle saisie mensuelle
 - La saisie des subventions reçues et à recevoir
 - Etablissement de la déclaration de TVA mensuelle et télédéclaration
 - L'établissement de toutes les déclarations fiscales courantes et liasse fiscale de résultat
 - Les travaux de saisie correspondant aux opérations de fin d'année
 - La gestion analytique de la paye
 - L'élaboration d'une situation intermédiaire à mi- année
 - L'établissement des comptes annuels
 - Du conseil à la demande sur la gestion comptable, fiscale et financière de l'association
 - Présence et présentation des comptes à l'assemblée générale et au CA en cas d'absence du commissaire aux comptes



- Attestation des dépenses acquittées (mission ponctuelle en fonction des demandes des financeurs)
- Gestion sociale : Mission de gestion de la paie, déclaration sociale et conseil en droit social
 - Utilisation d'un portail collaboratif du type SILAE
 - Affiliation des nouveaux embauchés aux organismes de retraites et de prévoyance
 - Etablissement des déclarations aux organismes sociaux notamment la DSN
 - Aide à la rédaction d'un contrat de travail ou autres formalités
 - Etablissement d'environ 12 bulletins de salaires par mois
 - La transmission d'alertes/d'informations relevant de l'évolution des minimas légaux et conventionnels relatifs aux changements de statuts, âge, fonction coefficients des salariés, etc.
 - L'assistance en cas de contrôle par des organismes
 - L'établissement de formalités à l'occasion de maladie et sortie d'un salarié
 - Le conseil en matière social simple
 - Conseil sur l'évolution de la réglementation (sensibilisation sur les risques et recommandations).

Nos ressources sont constituées en partie de subventions publiques. Pour la clôture financière ou acompte intermédiaire de nos actions, nous devons fournir à nos financeurs publics des états de dépenses acquittées certifiés par notre expert-comptable.

Ces tableaux peuvent avoir différentes présentations en fonction des financeurs. Nous demandons à notre expert-comptable d'apposer sa certification sur le modèle que nous lui fournissons. Il peut y avoir entre 0 et 5 certifications par an.

Estimation moyenne de la prestation attendue : 4 heures par mois sur 12 mois soit 6 jours par an.

Obligations des parties :

- Obligation de Tenerrdis :
 - Tenerrdis s'engage à communiquer au prestataire toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de la prestation et à désigner une personne servant de référent sur les opérations.
 - Tenerrdis mettra à disposition du prestataire un espace de travail, les pièces requises, le plan analytique, les feuilles de temps du personnel
- Obligations du prestataire :
 - Le prestataire est soumis à une obligation de résultat. Il s'engage à exécuter au mieux de ses compétences et dans les règles de la profession, les prestations demandées.
 - Le prestataire s'engage à garder une concordance avec les travaux effectués les années précédentes et conserver l'historique des écritures.



Durée de la prestation :

Le contrat prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 1 an, il sera renouvelé par tacite reconduction chaque année à sa date anniversaire.

Conditions financières :

Le prix des prestations sera ferme pour la durée totale de la mission sauf réévaluation indiciaire à date anniversaire. Dans ce cas ; le candidat précisera la formule de calcul de l'indice et son évaluation sur les 5 dernières années.

Le règlement des prestations sera émis par virement bancaire sur factures mensuelles ou trimestrielles pour la période écoulée, payables à 30 jours fin de mois.

Résiliation :

La prestation pourra être résiliée à chaque date anniversaire du contrat par l'une ou l'autre des deux parties sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 3 mois.

Composition de la réponse :

- La proposition des candidats, rédigée en français sera constituée des pièces suivantes :
 - Un document présentant les moyens mis en œuvre par le prestataire pour répondre au présent cahier des charges avec un descriptif de l'approche méthodologique
 - Une attestation de l'inscription à l'ordre des experts-comptables
 - Un descriptif de l'ensemble des activités du prestataire et de ses équipes
 - Le profil et les qualifications des intervenants proposés selon les différentes prestations attendues et le nombre de profils similaires dans l'entreprise
 - Les références du candidat précisant le nom de contacts qui pourront être sollicités au sein d'entreprise pour lesquelles le candidat a fourni des prestations similaires
 - L'organisation et la veille juridique mise en place
- Une proposition de prix
- Tous documents annexes que le prestataire jugera utile pour compléter sa proposition
- Une déclaration sur l'honneur dument datée et signée par le candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125 et L125-3 du code du travail.
- Un extrait Kbis
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet
- Dans le cas d'un sous-traitance, de tout ou partie de la prestation, le détail de la répartition des missions doit être précisée.

Critères de choix :

L'offre des candidats sera appréciée au regard des critères suivants :

- Prix de la prestation : 30 %
- Pertinence de la proposition : 20 %
- Outils utilisés et mis à disposition : 25 %



- Adéquation des profils mis à disposition pour répondre à chaque partie de la prestation : 15 %
- Références pour des prestations similaires auprès d'autres clients : 10 %

Coût de préparation des offres de service :

Tous les coûts de préparation de l'offre de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.

Dépôt des offres de service :

Les réponses à la présente consultation doivent être impérativement transmises avant le 30 septembre 2019 à minuit dernier délai soit :

- par courrier électronique : marie-laure.payerne@tenerrdis.fr
- par courrier postal en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'association

Toute proposition reçue après la date et heure butoir ne sera pas prise en compte

Dans un souci d'égalité, les réponses apportées à un candidat seront communiquées aux autres, sous réserves que ceux-ci se soient fait préalablement connaître.

Le premier tri des propositions sera réalisé à partir des dossiers à réception.

Des entretiens de présentation de l'offre pourront être organisés dans nos locaux.

La décision d'attribution du marché sera communiquée au plus tard le 20 octobre.

